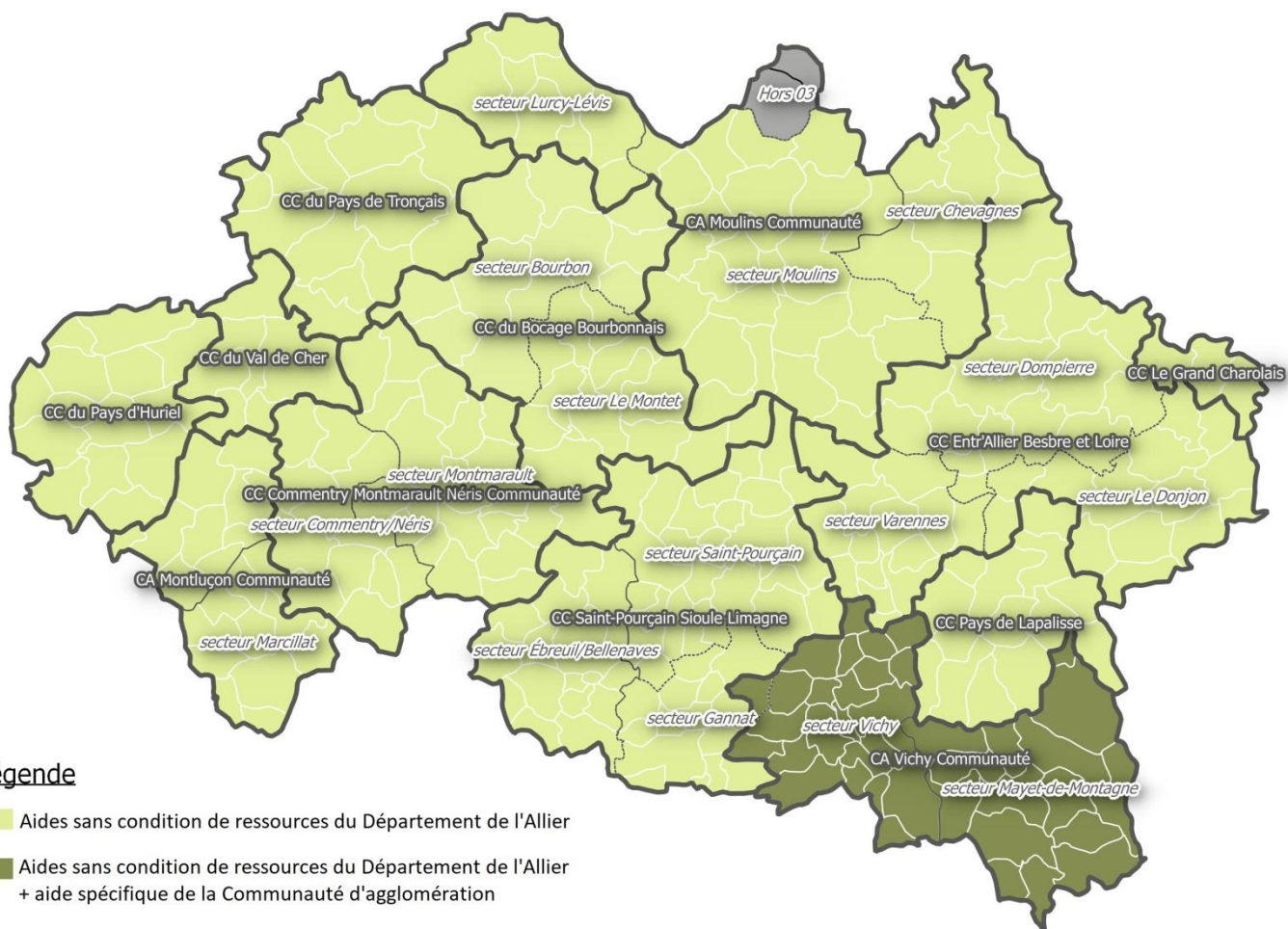


Je veux faire des économies d'énergie



Quelles sont les aides par territoire ?

Comment lire cette carte ?

Plus la couleur de votre commune sur la carte est foncée et plus vous pouvez obtenir d'aides.



Légende

-  Aides sans condition de ressources du Département de l'Allier
-  Aides sans condition de ressources du Département de l'Allier + aide spécifique de la Communauté d'agglomération

Département de l'Allier : aides aux particuliers – Bois énergie

Le Département de l'Allier apporte une aide financière à destination des particuliers afin de **favoriser le recours à l'énergie bois**. Cette aide couvre l'ensemble du département.

• Comment bénéficier de cette aide ? Quel est son montant ?

Conditions de ressources	Aucune
Travaux envisagés	Installation d'équipements bois énergie certifiés sur les bases des crédits d'impôts (puissance inférieure à 300 kW et rendement supérieur à 65%) : <ul style="list-style-type: none">• les chaudières automatiques à plaquettes avec silo d'une capacité annuelle ;• ou les chaudières automatiques à granulés de bois avec silo indépendant d'une capacité annuelle.
Coût éligible	Le coût éligible correspond à la main d'œuvre liée à l'installation des équipements
Montant	Aide forfaitaire : <ul style="list-style-type: none">• 1 500 € pour une chaudière automatique à plaquettes avec silo ;• 1 000 € pour une chaudière automatique à granulés de bois avec silo indépendant. <p>L'aide ne peut excéder le coût de la main d'œuvre.</p>

• À qui dois-je m'adresser ?

Information	Adresse	Téléphone
Espace Info Énergie	SOLIHA Allier, 4 quai Turgot 03100 Montluçon	04.70.28.77.46 infoenergie.allier@wanadoo.fr

Communauté d'agglomération de Vichy

Communauté : aide spécifique à la rénovation énergétique

La communauté d'agglomération de Vichy Communauté au travers de sa PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique) apporte une aide financière à destination des propriétaires occupants réalisant des **travaux de rénovation énergétique** de leur logement et les accompagne dans leur projet en apportant un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire de la communauté de d'agglomération.

- **Comment bénéficier de cette aide ?**

- Aide attribuée aux propriétaires occupants sans conditions de ressources

- Entreprendre les travaux suivants :

- Un bouquet de travaux (au minimum 2 actions basées sur l'isolation et le renouvellement de l'air
- Permettre une amélioration de 35 % des dépenses énergétiques
- Respecter des performances thermiques minimales

- **Le montant de l'aide :**

- Prime forfaitaire de 1 500 €

- Majoration possible de 3 000 € :

- Selon la qualité des matériaux utilisés (éco matériaux)
- Selon l'emplacement du logement (centre-ville ou centre-bourg)

- **À qui dois-je m'adresser ?**

Information	Adresse	Téléphone
Vichy communauté Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique	9, place Charles de Gaulle 03200 VICHY	04.63.01.10.65 habitat@vichy-communaute.fr